



N°34
10/12/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Philippe PENICHO

FREDON Limousin

ppenicou@fredon-limousin.fr

Suppléance : **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Maïs

Valérie LACORRE / **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Suppléance : **FREDON Limousin**

ppenicou@fredon-limousin.fr

Oléagineux

Valérie LACORRE / **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Suppléance : **FREDON Limousin**

ppenicou@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs 87000

LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale

de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle

autorisée avec la mention

« extrait du bulletin de santé

du végétal Nouvelle-Aquitaine

Grandes cultures N°X

du JJ/MM/AA »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Céréales à paille

- **Stades** : prélevée à « 3 feuilles » (BBCH 13).
- **Limaces** : vigilance de prélevée jusqu'à 3 feuilles. Conditions très favorables.
- **Pucerons** : aucune colonisation relevée. Conditions défavorables.
- **Cicadelles** : pas de capture, risque quasi-nul.

Dernier BSV céréales à paille 2019

Bonnes fêtes à toutes et à tous



Céréales

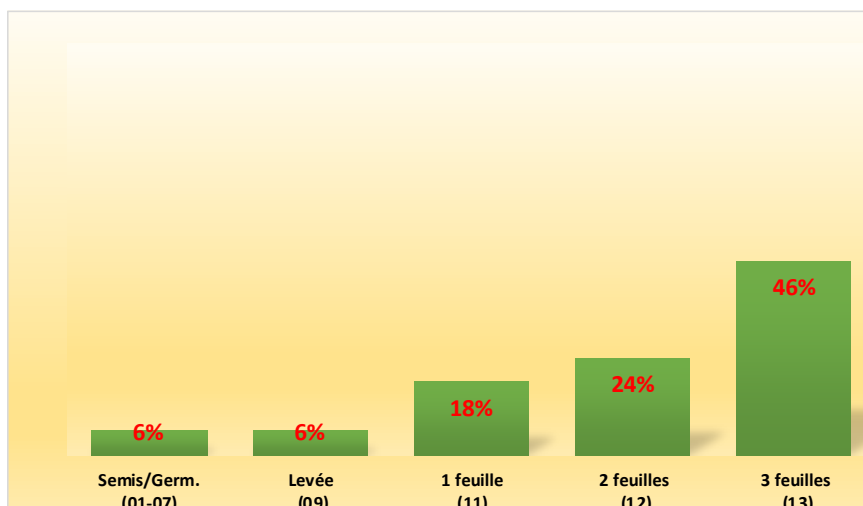
• Stade phénologique et état de la culture

Aucune évolution côté ciel, douceur et précipitations toujours au programme !

Des situations d'enneigement sont visibles en sols hydromorphes avec pour conséquence des phénomènes de manque à la levée.

La majorité des stades est à « 3 feuilles » (BBCH 13).

17 parcelles ont fait l'objet d'une observation cette semaine : 11 blés ; 3 orges ; 3 triticales.



• Limaces

Observations du réseau :

- Janailhac (OH) : 1 % des plantes
- Berneuil (BTH) : 2 %
- Flavignac (OH) : 4 %
- Saint Hilaire Bonneval (BTH) : 10 %
- Flavignac (BTH) : 12 %
- Rancon (TRITI.) : 20 %

Malgré des conditions « optimales » pour ces organismes, les dégâts relevés au champ sur notre réseau restent finalement assez modérés. Une situation (Rancon) atteint le seuil de 20% de feuilles endommagées, valeur qui peut constituer un seuil d'alerte.

Période de risque : de semis à 3 feuilles.

Les limaces ont besoin d'humidité et d'abris. Les attaques explosives ont lieu en période douce et humide. Les conditions les plus à risque :

- Climat : l'humidité du sol est le principal facteur qui conditionne leur activité. Les températures proches de 0 ne suffisent pas pour abaisser leur activité.
- Type et travail du sol : les limaces s'abritent et se déplacent dans les anfractuosités du sol. Les sols argileux, motteux leur fournissent des abris ; la conservation de la matière organique en surface leur est favorable. Dans les sols sableux, les limaces sont rares.
- Rotation à base de colza, céréales et fourrages : offrant nourriture et abris en continu, sont favorables aux limaces ; le colza est le précédent le plus à risque.
- Interculture : les repousses, les adventices, une culture intermédiaire, procurent aux limaces humidité et nourriture.

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil précis défini, seul le piégeage (« plusieurs » individus par m² en une nuit) et l'observation peuvent donner des indications sur le risque qu'encourt la culture dans sa période de sensibilité.

Evaluation du risque limaces : la vigilance s'impose. Les conditions demeurent favorables. La croissance de la végétation est lente, ce qui l'expose d'autant plus longtemps au risque.

• Pucerons d'automne

Observations du réseau :

Aucun puceron dénombré sur les parcelles cette semaine. Rappelons que ces organismes sont vecteurs de virus qui occasionnent la maladie de la Jaunisse Nanisante de l'Orge (JNO).

Seuils indicatifs de risque :

10 % de pieds porteurs sur un échantillon d'au moins 50 plantes à partir de la levée ou présence prolongée des individus plus de 10 jours.

Période de risque : de la levée (BBCH 09) à au-delà fin tallage si nécessaire (BBCH 29 et +).

Evaluation du risque - pucerons :

Les conditions ne sont pas idéales pour évaluer le risque puceron. En période pluvieuse et/ou froide, les individus ont tendance à se réfugier dans le cornet de la jeune feuille et peuvent ainsi échapper à l'attention. Malgré ces contraintes, la surveillance doit se poursuivre tout l'hiver surtout si la douceur se maintient.

• Cicadelles des céréales

Observations du réseau :

Des pièges englués jaunes permettent de capturer chaque semaine des individus afin d'estimer l'importance des populations sur la parcelle :

Aucun individu piégé.

Période de risque : de la levée à 3 feuilles.

Seuils indicatifs de risque :

Si plus de 30 captures hebdomadaires, le risque est élevé.

Evaluation du risque – cicadelles des céréales :

Activité nulle, le risque est presque inexistant.

Prochain Bulletin : reprise de végétation 2020

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Zone Limousin sont les suivantes : FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture 23 et 87, NATEA AGRICULTURE, AGRICENTRE DUMAS, Sébastien PINTHON (agriculteur).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".